

Air Canada

L'amendement que je propose dans la motion n° 1 prévoit qu'à une assemblée annuelle de la société, pas plus de 25 p. 100 des voix exprimées ne seraient des voix de non-résidents, ce qui veut dire qu'au maximum, un quart des voix exprimées dans une assemblée annuelle seraient des voix de non-résidents. Cette disposition empêche les non-résidents d'imposer leur volonté à l'assemblée annuelle. Parce que le gouvernement a accepté cette motion, l'honneur nous oblige à la conserver. Ce n'est peut-être pas la meilleure disposition possible, mais c'est celle que le gouvernement a acceptée. Elle est conforme à une disposition semblable du projet de loi C-121 et elle est bien meilleure que rien du tout.

A cet égard, nous croyons que le projet de loi est bien meilleur qu'auparavant. Nous ne demandons donc pas un autre amendement.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Madame la Présidente, le débat a certes pris un tour intéressant aujourd'hui. Avant d'aller de l'avant avec cette affaire, on devrait reconnaître que la société Air Canada est l'une des meilleures lignes aériennes au monde et l'une des plus sûres. Elle est un objet de réelle fierté pour les Canadiens. C'est probablement ce qui a amené le premier ministre (M. Mulroney) à déclarer que la société Air Canada n'était pas à vendre. En tant que Canadien et à l'instar d'autres personnes, c'est certes avec regret que je constate aujourd'hui qu'elle est bel et bien à vendre. Air Canada est à vendre et cela, d'une façon que bien des gens n'arrivent pas à comprendre. En effet, il est possible que cette société soit acquise par des Américains ou d'autres étrangers.

L'historique de la privatisation d'Air Canada est plutôt long. Du temps du gouvernement précédent, un comité s'était penché sur le processus de déréglementation et la possibilité de privatiser Air Canada était venue sur le tapis et avait obtenu l'appui très général des députés ministériels de l'époque. La boucle est maintenant bouclée. Voici que le gouvernement actuel se propose de vendre la société Air Canada. A mon avis, ce projet de loi aurait dû s'intituler Loi visant à contenter Max Ward ou encore Loi visant à contenter la PWA.

Tout au long du débat qu'a soulevé le projet de privatisation d'Air Canada, on a toujours fait remarquer qu'aucune autre compagnie aérienne ne peut vraiment réussir au Canada si elle ne nuit pas d'abord à Air Canada. Cette société est un concurrent tellement puissant et efficace qu'elle domine le marché canadien des transports aériens. Les députés qui siègent ici depuis quelques législatures ont déjà entendu des compagnies aériennes se plaindre de ce qu'elles doivent nuire à Air Canada pour obtenir leur juste part du marché. La vente des actions est un point très inquiétant que propose ce projet de loi. Cette compagnie aérienne très prestigieuse a été édiflée par les Canadiens et exploitée au nom du peuple canadien. Elle est reconnue internationalement comme étant une excellente compagnie. Et voici qu'elle est à vendre. Au lieu d'être la propriété de tous les Canadiens, elle n'appartiendra qu'à un petit nombre d'entre eux. En fait, une majorité des actions pourraient être détenues par des Américains, ce qui est extrêmement inquiétant. Ce n'est pas logique.

● (2100)

J'exhorte le gouvernement à revenir sur sa position. A quoi servira-t-il de vendre ces actions sur le marché américain et de

compromettre la propriété canadienne de cette compagnie? Il faut empêcher cela.

L'autre aspect irrationnel de cette vente est que 45 p. 100 des actions, pas les 55 p. 100 détenues par le public canadien, pourraient finir par être détenues par peu d'actionnaires qui, de fait, contrôlèrent la société. Je me demande ce qui arriverait si des actionnaires d'autres transporteurs aériens au Canada devaient acheter des tranches importantes de ces actions. Encore une fois, cette intéressante possibilité doit être prise en considération.

Quelle est la situation d'Air Canada? C'est un transporteur aérien très important. Cette société possède une vaste gamme d'aéronefs. Les Lignes aériennes Canadien international ont rationalisé leur flotte et possèdent maintenant des DC-10, des 737 et un nouveau 767. Mais il semble qu'Air Canada devra réduire le nombre de ses avions. Elle devra probablement rationaliser son équipement et le déclasser afin de réduire ses énormes stocks, ses frais généraux considérables et ses programmes de formation coûteux.

Évidemment, une fois Air Canada privatisée, un grand nombre de travailleurs perdront leur emploi. C'est indéniable, que ce soit dans le cockpit ou parmi les préposés à l'entretien d'une gamme d'avions limitée. De fait, cette société perdra beaucoup de son importance. Il va de soi que si elle entre brusquement dans le secteur privé dans un milieu déréglementé, un grand nombre de personnes perdront leur emploi. C'est ainsi que les choses se passent chez un transporteur aérien.

Dans quel marché les actions seront-elles détenues? Air Canada fera concurrence dans le secteur privé à deux autres grands transporteurs aériens ainsi qu'à beaucoup de transporteurs régionaux. Elle aura de la difficulté à vendre ses actions. Les employés peuvent vouloir en acheter, mais jugez de la stabilité de la situation dans laquelle ils les achèteront. La composition de la présente législature va changer et sera très différente après les prochaines élections si on interprète bien la tendance des sondages d'opinion. Je soupçonne qu'une majorité des députés à la Chambre voudront alors conserver Air Canada comme transporteur national. Les gens qui achètent des actions dans ce genre de contexte se préoccupent beaucoup de la stabilité des actions.

Les conditions du marché pour les compagnies aériennes changent. La fluctuation du nombre des gens qui voyagent en avion est énorme. A mesure qu'augmenteront les taux d'intérêt, les bénéfiques diminueront. Le transport aérien connaîtra une baisse, il y aura moins de gens qui prendront l'avion, moins de bénéfiques et beaucoup d'incertitude. La valeur de ces actions diminuera probablement beaucoup lorsqu'elles seront lancées sur le marché.

La direction d'Air Canada constitue un autre sujet de préoccupation. Je crois personnellement que le gouvernement actuel a entravé le conseil d'administration de la société et a limité sa capacité de fonctionner rationnellement sur le marché du transport aérien. Je crois qu'il a causé jusqu'ici un grand tort à cette société et, à l'instar de beaucoup d'autres, je le regrette très certainement.

Encore une fois, on prédit que la compagnie aérienne réduira le nombre de ses avions, de ses itinéraires, de ses effectifs et de son stock. En fin de compte, nous aurons une entreprise beaucoup plus modeste et un grand nombre de personnes,